

**BASTIEN PRESSET**

**GRÉGORY QUIN**

# **DES BUTS DU LAUSANNE-SPORTS AUX RÉSEAUX SPORTIFS LAUSANNOIS : JEAN PRESSET (1925-2017), REGARDS SUR UN ENGAGEMENT POUR LA PROMOTION DU SPORT**

Capitale olympique depuis 1994, Lausanne s'est désormais installée comme l'un des principaux centres de la gouvernance du sport international, avec plusieurs dizaines de fédérations sportives rassemblées autour du siège du Comité olympique international (CIO)<sup>1</sup>. Si l'origine de cette situation renvoie inévitablement à Pierre de Coubertin qui a contribué à installer le siège du CIO sur les bords du Léman et à Juan Antonio Samaranch qui a donné à Lausanne le titre de capitale olympique<sup>2</sup>, l'épaisseur de cette histoire est aussi celle d'acteurs locaux qui ont soutenu les projets de présidents du CIO, depuis Francis Messerli<sup>3</sup> jusqu'à Jean Presset donc, en passant par les frères Mayer<sup>4</sup> et Raymond Gafner<sup>5</sup>. Ainsi, autour de la figure de Francis Messerli, nous avons déjà pu souligner l'importance des réseaux lausannois autour de l'installation du CIO en Suisse, mais aussi leur centralité dans les premiers temps de l'institutionnalisation du sport en Suisse<sup>6</sup>.

1 En préambule à cette contribution, nous souhaitons remercier M. Quentin Tonnerre pour nos échanges et ses connaissances autour des questions de diplomatie sportive en Suisse, et M<sup>me</sup> Monique Schneider pour sa relecture. Nous remercions également la famille de Jean Presset pour son soutien et les précisions apportées sur sa biographie.

2 Pierre Morath, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999*, Yens sur Morges : Cabedita, 2000.

3 Grégory Quin, « Promoteur et dirigeant "sportif" : Francis Messerli (1888-1975) pionnier de l'organisation du sport helvétique », in Emmanuel Bayle (dir.), *Les grands dirigeants du sport : 23 portraits et stratégies de management*, Bruxelles : De Boeck, 2014, pp. 45-57.

4 Quentin Tonnerre, « L'influence des frères Mayer au sein du CIO (1946-1968). Un double enjeu commercial et diplomatique », in Grégory Quin, Philippe Vonnard, Christophe Jaccoud (dir.), *Des réseaux et des hommes*, Neuchâtel : Alphil, [\(à paraître\)](#).

5 Karel Wendl « Raymond Gafner », in *DHS*, article consulté le 23 juin 2019.

6 Christian Gilliéron, *Les relations de Lausanne et du mouvement olympique à l'époque de Pierre de Coubertin. 1894-1939*, Lausanne : CIO ; Piene-Alain Hug, « De l'utopie au pragmatisme : l'installation du CIO à Lausanne (1906 -1927) », in Christophe Jaccoud, Thomas Busset (dir.) *Sports en formes, acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne : Antipodes, 2001, pp. 95-117.

L'approche biographique appelle évidemment à différentes précautions, notamment dans le cadre de ce que Giovanni Levi a désigné comme des obstacles documentaires insurmontables, autour « des gestes et des pensées de la vie quotidienne, des doutes et des incertitudes, du caractère fragmentaire et dynamique de l'identité et des moments contradictoires de sa construction »<sup>7</sup>. Conscient de ces difficultés et sans tomber dans l'« illusion biographique »<sup>8</sup>, nous postulons, sur la base des travaux que nous menons depuis plus d'une décennie, que la biographie constitue un outil heuristique puissant pour le renouvellement de l'historiographie du sport, en particulier pour la possibilité offerte de s'arrêter plus longuement sur certains moments ou pour appréhender sous un jour nouveau le fonctionnement des systèmes sportifs.

Né à Lausanne, le 11 octobre 1925 d'une mère institutrice (qui ne travaillait pas) et d'un père banquier (qui décède huit ans plus tard), Jean Presset s'engage très tôt dans la pratique de différentes activités sportives, prouvant s'il en est encore besoin que, dès l'entre-deux-guerres, les activités physiques connaissent une première démocratisation en Suisse<sup>9</sup>. S'il faut se méfier de toute tentative de généralisation trop directe dans le cadre d'une démarche « biographique », il apparaît que le parcours de Jean Presset présente de nombreuses similitudes avec d'autres dirigeants sportifs suisses au XX<sup>e</sup> siècle, entre puissants réseaux militaires, proximité avec les instances sportives internationales et volonté de défendre les idéaux du sport<sup>10</sup>.

De fait, dans cette contribution notre ambition est double. D'une part, il s'agit d'analyser le parcours d'une figure singulière de la scène sportive lausannoise, en cherchant à comprendre à la fois son implication dans les réseaux politiques et sportifs et les déterminants sociaux et culturels de ses engagements. D'autre part, nous souhaitons par notre contribution souligner combien est importante l'identification et la préservation des fonds d'archives privés. Si les archives du sport en Suisse sont d'une richesse que certains continuent de nier, leur fragilité dont témoigne la liquidation récente du Musée du Sport Suisse<sup>11</sup>, appelle à une vraie prise de conscience à la fois dans les

<sup>7</sup> Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 44, 6, 1989, p. 1326.

<sup>8</sup> Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 1989, pp. 69-72.

<sup>9</sup> Louis Burgener, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds : chez l'auteur, 1952.

<sup>10</sup> Grégory Quin, Philippe Vonnard, Christophe Jaccoud (dir.), *Des réseaux et des hommes, op. cit., (à paraître)*. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Grégory Quin dirige un projet du Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique (FNS) intitulé « La fabrique des sports nationaux », dont l'ambition est de mettre en lumière pour la première fois les réseaux des dirigeants sportifs en Suisse au tournant du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>11</sup> *La Liberté* du 13 septembre 2018.

milieux sportifs eux-mêmes, mais aussi au sein des différentes institutions culturelles (universités, musées, fondations), où le sport est encore trop souvent considéré avec méfiance, voire parfois avec dédain.

Notre contribution repose pour partie sur le fonds d'archives privées laissé par Jean Passet au moment de son décès et dont la famille a souhaité la conservation<sup>12</sup>. Reconditionnés et triés, ces documents représentent désormais environ quatre mètres linéaires, constitués de documents personnels (livret de service, notes manuscrites, correspondance privée), de procès-verbaux des institutions auxquels il a appartenu, une partie de sa bibliothèque et quelques objets (fanions, coupes, médailles). Dans le cadre de cette contribution, notre travail ne constitue qu'une première introduction à ces documents, lesquels recèlent encore de nombreuses informations – sur les dynamiques internes au mouvement du Panathlon ou sur les politiques sportives locales – qui feront l'objet de prochaines publications. Nous avons effectué ce travail sur ce premier fonds par une lecture exhaustive des documents du Panathlon-Club de Lausanne conservés aux Archives communales de Lausanne et une lecture plus ciblée de différents titres de la presse lausannoise et vaudoise.

Dans le cadre de cet article, nous suivrons le parcours de Jean Passet de manière chronologique, en retraçant d'abord ses premiers engagements sportifs et militaires, avant de revenir plus en détail sur sa participation au Panathlon et sur ses projets liés à la lutte contre le dopage ou à la promotion du fair-play. Entre les lignes, nous souhaitons ainsi aussi souligner les dynamiques de la recomposition de la gouvernance du sport suisse depuis les années 1970<sup>13</sup>.

### **CARRIÈRE SPORTIVE ET CARRIÈRE MILITAIRE**

Jean Passet va être repéré pour la première fois par un entraîneur du Lausanne-Sport en 1940 à l'âge de 15 ans, alors qu'il participe à un après-midi de football dans le cadre de son collègue. Il porte alors des chaussures de taille et de marques différentes, mais il possède des qualités intéressantes pour le club vaudois. Remplaçant en équipe première, il brille régulièrement avec l'équipe réserve, dans le championnat de deuxième ligue<sup>14</sup>. Durant la saison 1945-1946, il joue plus régulièrement avec l'équipe première, notamment durant des rencontres de coupe. Au mois d'avril 1947, il est titulaire dans l'équipe du Lausanne Sport qui va perdre contre le FC Bâle en finale de la Coupe, mais selon La Tribune

<sup>12</sup> Les différentes illustrations proposées dans cette contribution proviennent toutes de ce fonds d'archives.

<sup>13</sup> Grégory Quin, « Aux frontières de la médecine, de la diplomatie et du sport en Suisse. La création du Comité National pour le Sport Elite (1956-1972) », in Grégory Quin, Anaïs Bohuon (dir.), *1968, le sport fait sa révolution à Mexico*, Paris : Glyphe, 2018, pp. 91-117.

<sup>14</sup> *Feuille d'Avis de Lausanne* du 15 mai 1944.

de Lausanne, « la défense a été sûre et décidée et Presset n'a rien à se reprocher »<sup>15</sup>. Quelques mois plus tard, il rejoint le FC Bâle pour continuer sa carrière de footballeur<sup>16</sup>.

En effet, Jean Presset a quitté Lausanne le 29 novembre 1945 pour Schönenwerd<sup>17</sup> et joue pour le FC Bâle dès la saison 1947-1948, durant son apprentissage de postier. Gardien remplaçant pendant quatre saisons, il ne fait que quelques apparitions dans l'équipe première, mais il participe activement à la vie du club. Durant ce premier séjour en Suisse alémanique, il rencontre également Ruth Peier avec qui il se mariera en 1951.

En mai 1951, il revient à Lausanne<sup>18</sup> et il réintègre tout de suite son ancien club de football, mais moins d'une année plus tard, il est appelé à Berne pour travailler auprès du Département militaire fédéral (DMF). Il habite alors dans le nouveau quartier de Liebefeld à Köniz, et va continuer sa carrière sportive sous les couleurs des Young Boys (YB). Il joue alors encore durant trois saisons, avant de commencer à entraîner les juniors de YB dès 1955.

En 1962, il revient s'installer en Suisse romande, d'abord à Lutry puis à Lausanne<sup>19</sup>, tout en continuant à travailler à Berne dans le cadre de l'administration militaire. S'il manifeste alors une vraie volonté de continuer à entraîner les joueurs, le LS ne veut pas d'un bénévole « gâche-métier », et il rejoint alors le FC Concordia, qui l'accueille à bras ouverts comme entraîneur des juniors<sup>20</sup>. Il devient plus tard président des juniors et maintiendra son engagement jusqu'à la fin des années 1970<sup>21</sup>.

Engagé au sein du DMF et de l'administration militaire dès le début des années 1950, Jean Presset va construire sa carrière professionnelle dans le cadre de l'Armée. Il est déclaré « apte au service » le 30 juin 1943<sup>22</sup>, réussissant notamment un examen d'aptitudes physiques de la meilleure des manières, avant d'être recruté comme grenadier<sup>23</sup>.

En parallèle de son apprentissage de postier, il s'engage dans les premières étapes d'une carrière militaire et devient officier en février 1951<sup>24</sup>. Il accède ensuite successivement à tous les grades, jusqu'à être nommé colonel en 1975<sup>25</sup>. Au-delà des grades eux-mêmes, cette carrière militaire révèle aussi comment des réseaux peuvent

<sup>15</sup> *La Tribune de Lausanne* du 8 avril 1947.

<sup>16</sup> *La Nouvelle Revue de Lausanne* du 29 août 1947.

<sup>17</sup> Archives personnelles de Jean Presset (ci-après « APJP »), Documents sur sa carrière militaire, Livret de service, p. 30.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Entretien avec Jean-Marc Presset, le 18 août 2018.

<sup>21</sup> APJP, Documents personnels, curriculum vitae sportif.

<sup>22</sup> APJP, Documents sur sa carrière militaire, Livret de service, p. 4.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>24</sup> APJP, Documents sur sa carrière militaire, État de service.

<sup>25</sup> APJP, Documents sur sa carrière militaire, Livret de service, p. 5.



Figure 1 – Diplôme pour le recrutement, le 30 juin 1943



Figure 2 – Diplôme pour les bons résultats au tir, le 10 novembre 1945.

se construire. C'est en effet durant sa carrière militaire que Jean Presset va rencontrer et nouer des liens avec Raymond Gafner, qui va, à plusieurs reprises, recommander Presset au grade de major au début des années 1960 et contribuer ainsi à son avancement. Gafner est alors en passe de devenir le président du Comité Olympique Suisse (COS) et d'accéder au CIO, respectivement en 1965 et en 1969. L'influence de ce dernier sur les engagements sportifs de Jean Presset est évidente, au-delà d'une véritable amitié révélée dans de nombreux échanges épistolaires.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1975, Jean Presset devient finalement colonel, et il rejoint l'état-major du chef de l'armée en 1978, même si cette nouvelle nomination n'entraîne pas un nouveau déménagement vers la capitale. Il occupe ces fonctions pendant une décennie et obtient finalement sa retraite auprès de l'administration militaire fédérale le 31 octobre 1990<sup>26</sup>, avant d'être libéré de ses obligations militaires le 31 décembre 1990<sup>27</sup>.

Pourtant, les réseaux militaires vont rester très actifs autour de lui. En effet, dès janvier 1991, et au moins jusqu'en 2007, il participe activement aux réunions du « carré d'as »,

<sup>26</sup> APJP, Documents sur sa carrière militaire, État de service, Lettre de Rindlisbacher (chef du personnel de l'administration militaire fédérale) à Presset du 26 juillet 1990.

<sup>27</sup> APJP, Documents sur sa carrière militaire, Livret de service, p. 8.

V. Incorporation.		
Date	Incorporé(e)	Date usage de consigne(*)
1945	Cp. premiers 5	VAUD
1947	Cp. premiers 2	VAUD
1.1.50	Cp. gren. 2 Cdt. a. l.	Vaud
1.1.50	Cp. gren. 2 Cdt.	Vaud
1.1.50	Bot. inf. mot. 2 Cdt. a. l.	Vaud
1950	Bot. inf. mot. 4 Cdt.	VAUD
1.1.70	EM rgt. inf. mot. 2 Cdt. a. l.	Vaud
1.1.74	rgt. inf. mot. 2 Cdt. a. l.	Vaud
11.79	rgt. inf. mot. 2 Cdt.	Vaud
11.79	EM CA comp. 1 of sur	Berne
11.87	à d. art 51 OM*	Office fédéral de défense
11.88	Libéré des obligations mil.	Office fédéral de défense

VI. Changement de grade.				
Date	Motif	Sur	Grade au passif**	Signature de l'incorporé ou de l'ancien supérieur
1947 juillet 5			Caporal gren.	Cp. gren. 2
- 4 JAN. 1951			Lieutenant	Le chef d'unité de l'unité
1 JAN. 1958			Pr. Lieutenant	Le chef d'unité de l'unité
1 JAN. 1958			Capitaine	Le chef d'unité de l'unité
- 1 JAN. 1968			Major	Le chef d'unité de l'unité
16 JAN. 1979			Lt. colonel	Le chef d'unité de l'unité
- 1 JAN. 1975			Colonel	Le chef d'unité de l'unité

\* La signature doit être portée, par ex.:  
Appointé de tel grade, nommé transporté, exempté du service de santé.

VII. Distinctions particulières.			
(Insigne de bon tir, de commandeur-poteleur, de postcolonel-boutiller, de bon maréchal ferrant, etc.)			
Date	Service	Distinction	Signature de l'incorporé
1945	Ecole recrues premiers		
1951	E.R. Gren. 2	Bon Tircur	

Figure 3 – Extrait du livret militaire de Jean Passet (dates d'incorporation et de changement de grades)

un groupe de quatre amis, tous colonels, que Jean Passet a rencontré au cours de cinq décennies d'un engagement constant de sa vie. Le « carré d'as » se rencontre six à sept fois par année dans différentes auberges du canton de Vaud et s'il ne s'agit pas nécessairement d'un groupe aux ambitions politiques très marquées, les membres sont très proches et s'apportent un soutien personnel important, comme après le décès de l'épouse de Jean<sup>28</sup>.

### S'ENGAGER DANS LES RÉSEAUX SPORTIFS... ET AU PANATHLON

Dans les années 1970, Jean Passet va se rapprocher d'un groupement relativement jeune à Lausanne, le « Panathlon-Club ». Sur le modèle des Rotary ou des Lions Clubs, ces organisations, dont les premiers groupes datent des années 1950, souhaitent favoriser la sociabilité entre dirigeants sportifs et participer à la promotion des idéaux olympiques.

<sup>28</sup> APJP, Correspondance personnelle, Lettre aux amis du carré d'as, le 12 octobre 2007.



Figure 4 – Le « carrée d’as » autour de Jean Presset

Le club de Lausanne est fondé en 1956, notamment à l’initiative de Jean Weymann, qui est alors le secrétaire général du Comité Olympique Suisse depuis 1946. S’il est l’un des premiers en Suisse, le club de Lausanne s’installe lentement dans le paysage politico-sportif de la ville. Au tournant des années 1970, l’arrivée à la présidence du docteur Pierre Krieg – que l’on sait alors proche des réseaux des frères Mayer autour du CIO 29 – va amorcer une dynamique, dans laquelle s’inscrit la cooptation de Jean Presset. En effet, après une conférence sur le FC Concordia, pour lequel il dirige le mouvement junior, Jean Presset est admis au sein du club lors de l’assemblée générale de 1972, sur une suggestion du journaliste Frédéric Schlatter et avec une présentation par Pierre Krieg lui-même<sup>30</sup>. Il découvre un groupe actif, mais dont l’assiduité n’est pas le point fort et surtout dont le dynamisme et les projets ne sont pas patents. Quelques années plus tard, en 1977, alors vice-président, Presset devient président *ad interim*, à

<sup>29</sup> Thomas H. Hunt, *Drug Games: The International Olympic Committee and the Politics of Doping*, Austin : University of Texas Press, 2011, p. 14.

<sup>30</sup> Archives de la Ville de Lausanne (désormais « AVL »), archives du Panathlon club de Lausanne, assemblées générales (1956-2003), procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du lundi 21 février 1972.

la suite du décès de Fernand Jayet, avant d'être confirmé dans ces fonctions au début de l'année 1978 <sup>31</sup>.

Les premiers temps de la présidence de Jean Passet permettent d'apprécier le caractère de l'homme, qui ne peut se satisfaire du dilettantisme de ses collègues. De nombreux documents consultés auprès des Archives de la Ville de Lausanne ou dans ses documents personnels soulignent son irritation fréquente face à l'absentéisme lors des réunions du club. Plusieurs membres reçoivent ainsi une lettre de leur président pour savoir s'ils veulent continuer leur engagement. En 1978, à l'occasion de son premier rapport d'activité, Passet souligne la nécessité de « redonner à notre club l'élan qui lui est nécessaire pour être fidèle à ses statuts » <sup>32</sup>. Cette nécessité fait suite à son constat que le club n'a tenu « que huit réunions mensuelles » que la « participation aux réunions fut relativement faible » et que « le nombre de nos membres a diminué » <sup>33</sup>. Malgré une certaine réussite (30 nouveaux membres durant sa présidence et une augmentation de la présence aux comités), il terminera son mandat en réitérant cette demande et en critiquant « une passivité et un manque de présence » d'une partie des membres <sup>34</sup>. Pourtant ces années passées à la tête du club de Lausanne témoignent aussi d'une profonde reconfiguration des réseaux sportifs lausannois, sous l'impulsion notamment de Juan Antonio Samaranch, premier président du CIO qui va souhaiter gouverner l'institution depuis Lausanne, une ville qu'il va placer au centre de l'échiquier du sport international <sup>35</sup>.

L'année décisive pour l'engagement de Passet sur la scène lausannoise est incontestablement 1981. Président du Panathlon depuis trois ans, il va notamment contribuer aux célébrations des vingt-cinq ans de son club et participer à l'organisation du congrès du Panathlon international à Lausanne. Souhaitée dès 1979, la tenue du congrès à Lausanne repose aussi sur les bonnes relations entre Jean Passet et Walter Siegenthaler, alors gouverneur du dixième district du Panathlon-International (pour la Suisse et le Liechtenstein) et président d'honneur de l'Association suisse du sport (ASS). Dans son rapport transparait déjà une éthique et une vision du monde qui guideront Passet durant l'ensemble de ses actions futures, celle d'une société et d'un sport « malades » qui nécessitent que « des hommes d'élite se lèvent pour dire non à

**31** AVL, archives du Panathlon club de Lausanne, assemblées générales (1956-2003), procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 février 1978.

**32** AVL, archives du Panathlon club de Lausanne, assemblées générales (1956-2003), assemblée générale du Panathlon-Club Lausanne 1978, Rapport du président ad intérim.

**33** *Ibid.*

**34** AVL, archives du Panathlon club de Lausanne, assemblées générales (1956-2003), procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 janvier 1984.

**35** Pierre Morath, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999, op. cit.*, p. 89 et ss.

certaines pratiques et pour affirmer la valeur de principes élémentaires sans lesquels il n'y a pas de vie communautaire possible »<sup>36</sup>.

Toujours en 1981, Jean Presset reçoit le Prix du Mérite sportif lausannois, lequel doit « récompenser une personnalité qui s'est illustrée par d'éminentes qualités sportives et morales et qui a particulièrement marqué la vie sportive lausannoise par son activité et son dévouement ». Il est alors le premier récipiendaire de cette distinction, créé par la municipalité cette même année, avant Raymond Gafner qui ne l'obtient qu'en 1983. Toujours en 1981, Presset est le témoin de l'ouverture du musée olympique, avenue Ruchonnet juste au-dessus de la gare à Lausanne, institution qui doit permettre de faire rayonner l'olympisme<sup>37</sup>.

Quelques semaines plus tard, le 26 février 1982, Lausanne est déclarée ville olympique. Dans la foulée, Samaranch, alors président du CIO depuis deux ans seulement, écrit à Presset pour lui demander si des études sur le mouvement olympique pourraient être développées au sein de l'Université. Cette demande s'explique par la participation du dirigeant lausannois à la formation des maîtres d'éducation physique, sous la conduite de son cousin Claude Bucher, qui dirige le service du sport universitaire<sup>38</sup>. Si les autorités académiques sont alors encore réticentes à l'idée de collaborer avec les institutions olympiques, Samaranch va trouver en Jean Presset un acteur local capable d'initier une véritable dynamique sportive pour la ville de Lausanne et sa région. Le 28 juin 1982, une commission « Lausanne ville olympique » du Panathlon-Club lausannois se réunit à l'hôtel Royal<sup>39</sup>. On retrouve dans cette commission, outre Presset, Claude Bucher (pour l'Université), Jean-François Pahud (directeur du Musée Olympique), Raymond Gafner (président du Comité Olympique Suisse), Gilbert Schwaar (alors impliqué dans la création du Tribunal arbitral du sport) ou encore Jean Weymann (membre d'honneur du Comité Olympique Suisse).

Les discussions portent sur plusieurs projets, notamment la création d'un logo pour la « ville olympique », le développement de l'organisation de la semaine olympique, durant laquelle plusieurs événements doivent s'intégrer comme les « 20 kilomètres » ou encore une course de natation « Evian-Ouchy »<sup>40</sup>. L'idée est de faire de Lausanne une ville sportive à travers l'organisation régulière d'événements sportifs populaires, mais

**36** AVL, archives du Panathlon club de Lausanne, assemblées générales (1956-2003), procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 1980.

**37** Pierre Morath, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999, op. cit.*, p. 163.

**38** Grégory Quin, *L'Odyssée du sport universitaire lausannois*, Paris : Glyphe, 2016.

**39** APJP, Documents « Lausanne - Ville Olympique », procès-verbal des séances de la commission « Lausanne, Ville olympique », séance du 28 juin 1982.

**40** APJP, Documents « Lausanne - Ville Olympique », procès-verbal des séances de la commission « Lausanne, Ville olympique », séance du 8 décembre 1983.



Figure 5 – La commission « Lausanne ville olympique » autour de Juan Antonio Samaranch (au début des années 1980)

aussi en capitalisant sur les réussites de certains clubs d'élite comme le « Lausanne Université Club » de volley, alors en pleine réussite<sup>41</sup>. Il est d'ailleurs significatif que Passet en appelle à son cousin, Claude Bucher, pour que soit présentée la candidature de Georges-André Carrel<sup>42</sup> au Panathlon. En 1982, le CIO initie également un « centre d'études olympiques » auprès du musée pour favoriser l'émergence de recherche autour de l'olympisme et dans cette dynamique, plusieurs membres du Panathlon-Club proposent d'organiser des cours pour les dirigeants du sport.

La proximité qui existe entre les dirigeants sportifs lausannois et les dirigeants du mouvement olympique, et notamment Samaranch, rappelle alors les années 1910 et 1920, lorsque les membres fondateurs du COS, comme Messerli, Hirschy ou De Blonay, côtoyaient régulièrement de Coubertin à Lausanne et faisaient la politique sportive

<sup>41</sup> Grégory Quin, *L'Odyssée du sport universitaire op. cit.*, p. 287 et ss.

<sup>42</sup> AVL, archives du Panathlon club de Lausanne, comités (1981-1985), procès-verbal de la séance du 24 mars 1981, p. 2.



Figure 6 – Stand Fair-Play

de la Suisse<sup>43</sup>. Pour solidifier ces liens renoués, en 1982, le Panathlon-Club de Lausanne coopte Juan Antonio Samaranch comme membre d'honneur<sup>44</sup> et cherche à se rapprocher du mouvement olympique. Au-delà de la commission « Lausanne, ville Olympique », le Panathlon initie une commission « Fair-Play », avec l'idée de devenir « pourvoyeur d'idées pour faire passer le message olympique dans différents milieux »<sup>45</sup>.

La création de cette dernière commission souligne les convergences d'intérêts qui existent entre Presset – en particulier – et d'autres acteurs du sport lausannois. En effet, depuis 1979, Presset est aussi membre de la commission « Fair-Play » de l'Association suisse du sport (ASS), où il cherche à promouvoir une ambition de « préservation de l'esprit sportif ». D'emblée sa volonté est de faire des différents Panathlon-Clubs de Suisse des ambassadeurs de sa campagne pour un renouvellement de l'éthique sportive, et il siège auprès de l'ASS en tant que représentant des Panathlons.

<sup>43</sup> Christian Favre, *La Suisse face aux Jeux Olympiques de Berlin 1936*, Fribourg : Aux sources du temps présent, 2004.

<sup>44</sup> AVL, archives du Panathlon club de Lausanne, assemblées générales (1956-2003), procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 janvier 1983.

<sup>45</sup> *Ibid.*

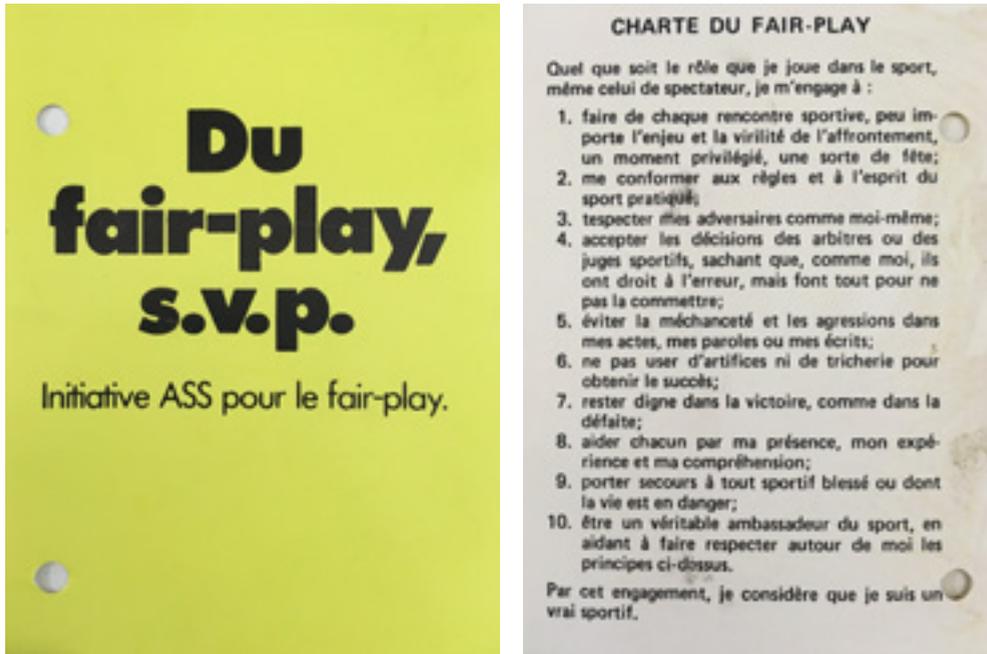


Figure 7 – Charte du Fair-Play

### POUR LE FAIR-PLAY... ET CONTRE LE DOPAGE

Jean Passet quitte la présidence du Panathlon-Club de Lausanne en 1984<sup>46</sup> dans un contexte très favorable pour la ville et le club. Pressenti pour prendre la gouvernance du dixième district, il doit refuser pour des raisons professionnelles<sup>47</sup> et reste finalement simple membre du club à Lausanne, sans pour autant y ralentir l'intensité de son engagement.

Ainsi, lors des assemblées générales entre 1985 et 1989, c'est lui qui expose l'état d'avancement des travaux des deux groupes de travail « Lausanne olympique » et « Fair-play », notamment la diffusion de chartes du fair-play en Suisse, en France, en Italie et au Luxembourg. En 1986, il contribue à l'installation d'un stand « Fair-Play » durant la 91<sup>e</sup> session du CIO organisée à Lausanne sur le site de Beaulieu.

Sans aller jusqu'à considérer Passet comme un « bras droit » de Samaranch, force est de constater la proximité entre les deux hommes en ces premières années de la

<sup>46</sup> AVL, archives du Panathlon club de Lausanne, assemblées générales (1956-2003), procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 janvier 1984.

<sup>47</sup> *Ibid.*

décennie 1980, et l'insistance du président du CIO semble pour que le Lausannois s'engage au niveau international. S'il ne prend pas la présidence du Panathlon international (PI), Jean Passet va tout de même accepter la présidence de sa commission culturelle dès 1984<sup>48</sup>, où il peut notamment poursuivre son effort en faveur de la promotion de l'esprit sportif. En 1985, il contribue ainsi au lancement de la campagne « Fair-Play » du PI. Ajoutons encore que depuis 1983, il est également un membre du « Conseil du comité international pour le Fair-Play », et que dans le cadre de son engagement pour l'ASS, il a rédigé la première « Charte du fair-play » de l'histoire du sport. Si les documents de base pour attester de son travail de rédaction semblent manquer dans les fonds d'archives consultés, les témoignages concordent pour lui accorder la paternité de ce document. S'il reste très critique sur le manque de dynamisme des institutions sportives face aux transformations contemporaines du monde du sport, cela ne semble pas entamer l'enthousiasme de Passet en faveur du Fair-Play.

En 1989, il devient ainsi président de la commission fair-play de l'Association suisse du sport, alors que l'effondrement de l'Union soviétique va faire émerger de nouveaux équilibres internationaux où l'éthique sportive se retrouve confrontée à l'essor de nouveaux enjeux économiques, sportifs et géopolitiques. Jean Passet, qui considère les « les panathlètes comme les médecins d'urgence du sport »<sup>49</sup> commence à s'inquiéter des dérives du sport et voit lentement ses convergences avec les institutions sportives s'étioler.

Il maintient pourtant ses engagements et profite d'un peu plus de temps après son départ à la retraite de l'administration militaire fédérale en 1990 pour continuer à promouvoir le fair-play et l'éthique. Ainsi, en 1994 au siège de la FIFA à Zurich, il participe au lancement d'une campagne européenne pour le fair-play et à la création de l'« European Fair-Play Movement ». L'activisme de Jean Passet depuis les années 1970 est d'ailleurs la principale raison de l'organisation de cette conférence inaugurale en Suisse.

Dans la foulée et alors que Samaranch va quitter la présidence d'un CIO en pleine tourmente entre scandale de corruption et désignations douteuses de villes-hôtes pour les Jeux olympiques des années 2000, Passet va recevoir l'ordre olympique en 1998, en guise de remerciement pour un engagement local, national et international au service de la cause sportive.

Après 1981, 1998 est sans aucun doute la deuxième année clé pour comprendre le parcours de Jean Passet. Au-delà de sa réception de l'ordre olympique, cette année va voir éclater la fameuse « Affaire Festina » sur le Tour de France et le scandale sur l'attribution

<sup>48</sup> AVL, archives du Panathlon club de Lausanne, assemblées générales (1956-2003), rapport du président 1985.

<sup>49</sup> APJP, Documents relatifs au Panathlon-International, Bulletin du Panathlon-International, 1994, p. 8.



Figure 8 – Jean Passet reçoit l'ordre olympique sous les yeux du président Juan Antonio Samaranch

des Jeux olympiques de Salt Lake City. Au mois de décembre 1998, c'est Marc Hodler, responsable de la coordination de l'organisation des Jeux qui indique clairement que des pots de vin ont été distribués à plusieurs membres du CIO pour influencer leur choix quelques années plus tôt. Les illusions de Passet ne semblent plus tenir qu'à un fil.

Surtout, plusieurs déclarations manifestent le décalage entre le dirigeant de plus de 70 ans et les logiques nouvelles du sport international. Dans une lettre à Éliane Borter, la nouvelle présidente du Panathlon-Club de Lausanne, il déclare ainsi que « le fair-play c'est l'ensemble des règles écrites et non écrites dans la lettre et dans l'esprit, et le refus de gagner à tout prix (le prix étant compris "par n'importe quel moyen") », dans un monde où pourtant l'importance de gagner ne semble plus véritablement voir de limites 50. Quelques semaines auparavant, il a adressé un courrier au nouveau président de la FIFA, Joseph Blatter pour souligner que

Dans la période tourmentée que traverse actuellement le CIO, un rayon de soleil a pour moi éclairci un ciel très orageux: apprendre la très heureuse nouvelle de ta nomination au sein du CIO met un peu de baume sur mon cœur meurtri d'homme luttant pour un sport

propre depuis tant d'années et qui se rend compte que beaucoup de choses doivent encore être faites si l'on veut atteindre cet objectif élevé.<sup>51</sup>

Si l'on ne peut pas faire de procès d'intention à Sepp Blatter en 1999, force est tout de même de souligner le décalage entre les idéaux de Jean Presset et la réalité du monde du sport au tournant du XX<sup>e</sup> siècle.

En Suisse, entre le départ de Samaranch et la réorganisation des institutions sportives nationales, force est de constater que le cœur de la gouvernance du sport est passé à Berne, où les dirigeants du nouvel Office Fédéral du Sport doivent désormais dialoguer plus directement avec les autres administrations et les autorités politiques fédérales. Dans le même temps, les anciens COS et ASS ont maintenant fusionné pour devenir Swiss Olympic (SO), dont le siège est lui aussi fixé à Berne. Au-delà d'une irritation, fréquente pour des dirigeants de sa génération, vis-à-vis de l'usage de l'anglais pour désigner une institution suisse, ce sont les choix « politiques » et « idéologiques » pris dans les années 2000 qui vont heurter le dirigeant lausannois.

Très attaché à une vision plus amateur ou en tout cas bénévole de l'engagement sportif, Jean Presset ne comprend pas la démission de SO de l'« European Fair-Play Movement », qui plus est pour des raisons « de personnel et financières »<sup>52</sup>. Dans un courrier du 3 juin 2010, il rappelle d'ailleurs qu'au moment de la mise en place d'une action coordonnée – au sein du dixième district du PI – « la majorité des clubs de langue allemande vont refuser l'action »<sup>53</sup>, relevant au passage les tensions existant autour du « fossé de röstli » et les visions divergentes qui peuvent exister en Suisse.

## CONCLUSION

En 2001, l'une des trois filles (il a aussi un fils) de Jean Presset, Claudine, décède. Déjà touché dans sa propre chair par une pathologie cardiaque, il s'en trouve fortement affaibli. En témoignent ses fréquents courriers d'excuse au regard d'un investissement qu'il juge insuffisant de sa part. Deux ans plus tard, le décès de sa femme, Ruth, achève de transformer son engagement et de l'éloigner de ses activités. À presque 80 ans, son parcours de dirigeant ne s'écrit alors plus qu'en pointillés, mais au-delà de ces drames personnels, le décalage est grandissant entre les convictions de Presset et les logiques nouvelles qui semblent régir le monde du sport.

<sup>51</sup> APJP, Documents relatifs au Panathlon-Lausanne, Lettre de Jean Presset à Joseph Blatter, le 26 juin 1999.

<sup>52</sup> APJP, Documents relatifs au Fair-Play, Relations avec le « European Fair-Play Movement », Lettre de Jörg Schild à Jean Presset, le 7 mai 2009.

<sup>53</sup> APJP, Documents relatifs au Fair-Play, Relations avec le « European Fair-Play Movement », Lettre Jean Presset à Jörg Schild du 3 juin 2010.

En l'absence actuelle de véritables études approfondies sur les transformations des élites sportives suisses au XX<sup>e</sup> siècle, il est difficile de porter des conclusions définitives sur les dynamiques observées autour de la biographie de Jean Presset. Celle-ci révèle cependant différentes dynamiques majeures pour notre compréhension des transformations récentes des systèmes sportifs suisse et international. Durant la première partie de sa vie, Presset bénéficie d'un certain alignement entre sa « vision » et les dynamiques institutionnelles en développement. Sa vision d'un sport éthique et sa volonté de dynamiser le sport au niveau local convergent avec les objectifs de ceux qui veulent faire de Lausanne un centre de la gouvernance du sport international. C'est aussi une époque où la carrière militaire et l'amateurisme sont encore valorisés dans les institutions sportives. Durant la seconde partie de sa vie, à la suite de l'émergence et l'affirmation de logiques capitalistes néolibérales que Presset ne perçoit pas toujours finement – en témoignent son message à Sepp Blatter ou son désarroi face au développement de Swiss Olympic –, un décalage se creuse. La figure de Jean Presset fluctue ainsi entre une conviction inextinguible dans les « idéaux » du sport, quelques épisodes de naïveté et une certaine forme de cynisme.

Dans un langage sociologique emprunté à Pierre Bourdieu, on peut lire le parcours de Presset à l'aune de la notion d'hystérésis qui décrit comment l'habitus d'un individu perdure dans le temps, et peut l'amener à se retrouver en situation de décalage avec les nouvelles conditions en vigueur dans son espace social<sup>54</sup>. C'est le cas de Jean Presset lorsque sa vision du sport se retrouve en inadéquation avec les transformations du monde sportif propres à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Dans le cas helvétique, force est encore de souligner que le centre de gravité d'une partie du système sportif – notamment autour des réseaux olympiques – qui se trouvait à Lausanne au début des années 1980, a basculé vers Berne à la faveur de la création de Swiss Olympic (donc le siège est fixé à Ittigen) et d'un Office fédéral du sport (directement connecté aux milieux politiques fédéraux). La carrière de Jean Presset est alors aussi emblématique de modifications structurelles et appelle à des études plus systématiques pour la rédaction d'une vraie prosopographie des dirigeants sportifs suisses, mais aussi des réseaux politico-sportifs locaux.

54 Pierre Bourdieu, *Algérie 60: structures économiques et structures temporelles*, Paris: Minuit, 1977.



**CRISTINA FERREIRA ET LUDOVIC MAUGUÉ**

# **« CHER ET HONORÉ CONFRÈRE, J'AIMERAIS PORTER À VOTRE CONNAIS- SANCE... ». RÉGLER « À LA VAUDOISE » LES DÉSORDRES PSYCHIATRIQUES SIGNALÉS AU MÉDECIN CANTONAL (1960-1990)**

La vie en société est faite d'institutions qui la bordent étroitement, l'éclairant violemment dans ses moments critiques et mettant en scène leurs héros.<sup>1</sup>

Au maintien de l'ordre public et à la surveillance des conduites qui le font vaciller contribuent bien d'autres instances que la police et la justice dont le rôle est pourtant souvent méconnu. C'est le cas du Médecin cantonal vaudois auprès de qui, entre les années 1960-1990, sont signalés des désordres sociaux et psychiatriques multiples. Destinataire de lettres de médecins inquiets au sujet d'individus qui se cloîtent chez eux pour se laisser mourir, de femmes dont les corps frappent par leur amaigrissement, de couples qui s'entre-déchirent ainsi que de psychotiques décompensés qui agressent les passants ordinaires, le Médecin cantonal reçoit en parallèle les rapports de la gendarmerie faisant état de fugues de l'hôpital et de patients déboussolés retrouvés dans les trains. Systématiquement ou presque, dès lors que s'impose un internement forcé, la procédure est soumise à l'appréciation du Médecin cantonal dont l'une des attributions est la médecine légale.

Cette prérogative de son dicastère, assez mal discernée à ce jour, s'inscrit dans l'histoire plus étendue des mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse au XX<sup>e</sup> siècle, qui connaît une actualité politique et scientifique particulièrement significative<sup>2</sup>. Comme le montrent des recherches antérieures, pour des raisons très variées (suspicion de fainéantise, d'inconduite, d'alcoolisme, de maladie mentale, etc.), diverses instances

<sup>1</sup> Jean-François Laé, *Les nuits de la main courante. Écritures au travail*, Paris: Stock, 2008, p. 25.

<sup>2</sup> Soit notamment le travail de La commission indépendante d'experts internements administratifs (CIE) qui répond à une exigence d'éclairages scientifiques inscrite dans la Loi fédérale sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative du 21 mars 2014. Au cours des prochaines années, le Programme national de recherche sur l'assistance et la coercition (PNR 76) est appelé à poursuivre ce devoir de mémoire envers les personnes concernées.

administratives cantonales décidaient d'internements exécutés dans des colonies pénitentiaires agricoles, des asiles pour buveurs, des maisons de correction ou encore des hôpitaux psychiatriques<sup>3</sup>. Or, dans le canton de Vaud, si ce contexte historiographique a permis de dresser un premier état des savoirs<sup>4</sup>, rien n'est véritablement connu sur l'implication de l'office de la santé publique auquel appartient le Médecin cantonal<sup>5</sup>. Les connaissances s'avèrent encore plus lacunaires sur la *privation de liberté à des fins d'assistance* dont l'introduction dans le Code civil suisse en 1978 (entrée en vigueur en 1981) abroge toutes les lois cantonales qui réglaient les internements administratifs<sup>6</sup>. L'étude que nous réalisons par ailleurs – et dans laquelle s'inscrit la présente contribution – vise, entre autres, à documenter ce moment historique de transition entre les deux dispositifs<sup>7</sup>. Pour autant, si elle conditionne une autre procédure et, pour certains protagonistes, de nouvelles pratiques, la réforme du Code civil est loin de constituer une rupture totale sur le plan de la gestion quotidienne des désordres sociaux et psychiatriques signalés au Médecin cantonal.

Appliquée aux personnes reconnues comme malades mentales, faibles d'esprit, alcooliques, toxicomanes ou en grave état d'abandon, la *privation de liberté à des fins d'assistance* est une mesure de contrainte relevant de la compétence des autorités tutélaires, soit les Justices de paix dans le canton de Vaud<sup>8</sup>. Les prérogatives de cette magistrature ne se

3 Voir entre autres : Sabine Lippuner, *Bessern und Verwahren. Die Praxis der administrativen Versorgung von "Liederlichen" und "Arbeitsscheuen" in der thurgauischen Zwangsarbeitsanstalt Kalchrain (19. und frühes 20. Jahrhundert)*, Frauenfeld: Historischer Verein des Kantons Thurgau, 2005; Tanja Rietmann, « *Liederlich* » und « *arbeitsscheu* ». *Die administrative Anstaltsversorgung im Kanton Bern (1884-1981)*, Zurich: Chronos, 2013. De même, voir l'ensemble des travaux de la CIE, pour la plupart publiés au printemps 2019 et par ailleurs disponibles en ligne au format e-book: [<https://www.uek-administrative-versorgungen.ch/recherche>], consulté le 25 mai 2019.

4 Yves Collaud *et al.*, *Rapport historique sur les dispositifs vaudois d'internement administratif (1900-1970)*, Université de Lausanne et Université de Fribourg, 2015.

5 Hormis un travail en voie de parution réalisé dans le cadre de la CIE: Matthieu Lavoyer, « Le policier et le médecin: ordre et santé publique dans le canton de Vaud », in Rahel Bühler *et al.*, *Ordnung, Moral und Zwang. Administrative Versorgungen und Behördenpraxis*, Zurich: Chronos, 2019 ([à paraître](#)).

6 L'abrogation de ces lois cantonales répond à une exigence de mise en conformité de la Suisse au droit européen, qui délimite les conditions et les garanties juridiques en cas de privation de liberté dans le civil. « Message du Conseil fédéral du 17 août 1977 concernant la modification du code civil suisse (privation de liberté à des fins d'assistance) [...] », in *Feuille Fédérale*, vol. 3, 39, 26 septembre 1977.

7 « Protéger par la contrainte: une étude socio-historique de la privation de liberté à des fins d'assistance », Cristina Ferreira et Jacques Gasser (dir.). D'une durée de trois ans (2016-2019), le projet est financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Font également partie de l'équipe de recherche, trois historiennes (Sandrine Maulini, Noemi Dissler, Bettina Blatter) et une sociologue (Delphine Moreau).

8 Loi du 12 novembre 1980 modifiant le Code de procédure civile du 14 décembre 1966. Règlement du 1<sup>er</sup> juin 1984 sur la privation de liberté à des fins d'assistance. Pour l'ensemble des dispositions normatives évoquées dans cet article, nous renvoyons une fois pour toutes au *Recueil des lois, décrets, (arrêtés) et autres actes du gouvernement du canton de Vaud*, Lausanne, 1803-1996.

limitent cependant pas au volet coercitif, puisque les Juges de paix représentent désormais l'instance d'appel contre les décisions prises par les médecins. En offrant des garanties juridiques aux personnes concernées, cette avancée libérale constitue la principale innovation portée par le nouveau droit.

Comme pour toute autre question médico-légale, au moyen de circulaires ou de courriers ponctuels, le Médecin cantonal informe le corps médical des règles de droit et des procédures à suivre en ce domaine. Son office revêt d'autant plus d'importance que certains médecins peu aguerris aux subtilités juridiques tendent à se perdre face à la cadence soutenue des changements législatifs. Car, parallèlement à l'introduction du nouveau dispositif tutélaire, les législations sanitaires règlent encore et toujours les hospitalisations dites *d'office* et les internements des alcooliques<sup>9</sup>. La correspondance du Médecin cantonal en matière psychiatrique montre que son rôle ne se confine toutefois pas au strict renseignement des praticiens cantonaux. Pour certains dossiers, celui-ci mène l'enquête, énonce des recommandations, parfois sert de médiateur. Cas après cas, l'acte d'imposer une assistance déclenche, en effet, des dissensions normatives au sein d'un réseau dense : police, préfecture, médecins délégués par l'office de la santé publique, médecins de famille, office de surveillance antialcoolique. Documenter l'histoire des mesures de contrainte par les signalements met alors en lumière les effets produits par les lois sur les dynamiques sociales locales. Après tout, les codes juridiques ne fournissent pas de contenus précis aux notions telles qu'une « mise en danger pour soi-même et pour autrui » ; de fait, ce sont les acteurs en situation qui sont amenés à les qualifier, non sans hésitations et désaccords profonds.

À la manière de procès-verbaux des existences malmenées, les lettres de signalement que le Médecin cantonal reçoit exposent de façon circonstanciée les situations transgressives où la nécessité de contraindre émerge. Au ras du sol de l'action publique, dans ces documents sont consignées les « irrégularités » d'individus qui éprouvent le monde sous le mode de la détresse, de la déchéance, de l'altercation. À travers les « poussières d'événements minuscules » – chutes et cris sur la voie publique, refus d'ouvrir la porte du domicile, fugues et interpellations dans les gares – « c'est précisément, note l'historien Jacques Revel, une autre configuration des rapports du fort au faible qui surgit. »<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Loi de 1939 sur les malades mentaux et autres psychopathes et Loi de 1942 sur l'internement des alcooliques. Ces deux lois sont abrogées en 1985 lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur la santé publique. Ainsi, entre 1981 et 1984, plusieurs cadres légaux existent simultanément pour pouvoir interner de force. Ce véritable maquis législatif est, à l'époque, une singularité vaudoise. Ursula Cassini, « L'internement psychiatrique : sécurité juridique et insécurité personnelle », in *Cahiers médico-sociaux*, 25, 2, 1981, pp. 111-147.

<sup>10</sup> Jacques Revel, « Micro-analyse et construction du social », in Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris : Gallimard-Seuil, 1996, p. 29.